



CONSEIL MUNICIPAL DE CAGNY

Séance du mardi 13 janvier 2026

tel : 02.31.27.15.80
mairie@cagny.fr
www.cagny.fr

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mil vingt-six, le mardi treize janvier à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Laurence MAUREY, Maire.

Date de la convocation : le 08/01/2026

PRÉSENTS :

Laurence MAUREY, Maire,
Magali LONCLE, Pascal GENISSEL, adjoints,
Guillaume LECOEUR, conseiller délégué,
Sandrine BOURDON, Sophie PHILIPPE, Nelly LEBOUCHER, Marie-Pierre
LENAULT, Sylvain GUILBAULT, David BOUDET, Yoann GIBON, Antoine
BARBULEE,

ABSENTS EXCUSÉS :

Michel DECAMBOS, Emmanuel LAUDO, Céline OBIANG OBAME, Solène
MAURICE-PEROUMAL,

POUVOIRS :

Emmanuel LAUDO, donne pouvoir à Magali LONCLE

SECRÉTAIRE :

Sylvain GUILBAULT

INVITÉE :

Vanessa BOUBERT, secrétaire générale des services

Sylvain GUILBAULT est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour suivant est abordé :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 09/12/2025.

AFFAIRES FINANCIERES

2. Retrait de la délibération N°2025/085.

3. Autorisation de liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026.

PERSONNEL COMMUNAL

4. Création d'un poste en surcroît d'activité d'agent administratif.

BATIMENTS COMMUNAUX- VOIES ET RESEAUX

5. Compte-rendu du suivi de chantier de la réhabilitation de la mairie.

URBANISME

6. Droit de jouissance au SDEC, parcelles cadastrées AK122 et AK123.

COMPTE-RENDU DES ASSOCIATIONS

7. Compte-rendu de l'assemblée générale du jardin partagé du 07/01/2026.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

8. CDC Valès dunes - Procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 16/10/2025.
9. CDC Valès dunes - Procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 23/10/2025.
10. CDC Valès dunes - Procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 27/11/2025.
11. CDC Valès dunes – Liste des délibérations examinées lors de la séance du conseil communautaire du 18/12/2025.

AFFAIRES DIVERSES

12. Informations diverses
13. Planning trimestriel
14. Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09/12/2025

Délibération 2026/001

Il convient d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 09 décembre 2025.

Après délibération, le Conseil municipal, (13 voix *POUR*) :

- Approuve le procès-verbal de la séance du 09 décembre 2025.

AFFAIRES FINANCIERES

RETRAIT DE LA DELIBERATION N°2025/085

Délibération 2026/002

Madame le Maire, informe les membres du conseil municipal de la réception d'un courrier en date du 04/12/2025 de la préfecture, demandant de statuer sur le retrait de la délibération N°2025-085, concernant l'ouverture anticipée des crédits d'investissement avant le vote du budget.

Pour rappel, l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, autorise l'organe délibérant à accorder à l'exécutif, jusqu'à l'adoption du budget, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

La préfecture estime que la précocité de la demande n'est motivée par aucune circonstance particulière.

Après délibération, le Conseil municipal, (13 voix POUR) :

- Approuve le retrait de la délibération N°2025/085.
- Donne à Madame le Maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.

AUTORISATION DE LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Délibération 2026/003

Conformément à l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget :

- de mettre en recouvrement les recettes de fonctionnement et d'investissement,
- d'engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget précédent,
- de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,
- sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors remboursement de la dette (non compris les reports et les restes à réaliser).

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à la hauteur maximale suivante :

chapitres	Prévu 2025 hors restes à réaliser	Ouverture crédits 2026
20 immobilisations incorporelles	13 392,00 €	3 348,00 €
203	8 392,00 €	2 098,00 €
2051	5 000,00 €	1 250,00 €
204 Subventions d'équipements versées	170 000,00 €	42 500,00 €
21 immobilisations corporelles	726 645,55 €	181 661,38 €
2113	13 000,00 €	3 250,00 €
212	2 268,82 €	567,21 €
2135	26 147,53 €	6 536,88 €
2138	44 000,00 €	11 000,00 €
2151	579 754,80 €	144 938,70 €
2152	8 252,80 €	2 063,20 €
21538	4 000,00 €	1 000,00 €
2157	2 000,00 €	500,00 €

2158	2 978,00 €	744,50 €
2183	9 708,40 €	2 427,10 €
2184	30 000,00 €	7 500,00 €
2188	4 535,20 €	1 133,80 €
23 Immobilisations en cours	1 033 327,20 €	258 331,80 €
TOTAL	1 943 364,75 €	485 841,18 €

TOTAL :

- Prévu en 2025 : 1 943 364,75 €
- Ouverture en 2026 : 485 841,18 €

Après délibération, le Conseil municipal, à (13 voix *POUR* - *Unanimité*) :

- *procède à l'ouverture des crédits selon le montant et l'affectation figurant sur le tableau présenté ci-dessus,*
- *dit que les crédits seront repris au budget de l'exercice 2026 lors de son adoption,*
- *autorise Madame le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses sur les crédits ouverts,*
- *donne à Madame le Maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.*

PERSONNEL COMMUNAL

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT A TEMPS NON COMPLET SUITE A UN SURCROIT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Délibération 2026/004

Guillaume LECOEUR, conseiller délégué aux personnels rappelle au conseil municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité.

Guillaume LECOEUR, expose également au conseil municipal qu'il est nécessaire d'assurer le maintien du service administratif.

Cette surcharge ne peut être réalisée par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer :

- à compter du 19 janvier 2026 jusqu'au 3 juillet 2026 inclus, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint administratif dont la durée hebdomadaire de service est de 17,5 heures (17,5/35^{ème}) et de l'autoriser à recruter un agent contractuel suite à un accroissement temporaire d'activité au service administratif.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367, indice majoré 366.

Après délibération, le Conseil municipal, à (13 voix *POUR* - *Unanimité*) :

- *Décide de créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint administratif pour effectuer les missions d'accueil du public, de gestion administrative, suite à l'accroissement temporaire d'activité, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 17,5/35^{ème}, pour la période du 19/01/2026 au 03/07/2026.*
- *Dit que la rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367, indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur,*
- *La dépense correspondante est inscrite au budget primitif 2026,*
- *Donne à Madame le Maire ou son représentant légal le pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant tout document s'y rapportant.*

BATIMENTS COMMUNAUX

COMPTE-RENDU MENSUEL DU SUIVI DE REHABILITATION DE LA MAIRIE

Madame le Maire informe que les travaux de réhabilitation suivent leurs cours, le planning a été modifié au vu de la prolongation du délai de désamiantage, mais reste dans le temps imparti.

Pour la période de janvier 2026 :

- L'entreprise détenant le lot N°1, Gros œuvre finalise la modification des ouvertures et maçonneries.
- Pour l'entreprise du lot N°2, l'échafaudage autour de la mairie a été installé ils vont toujours commencer les travaux de bardage extérieur et d'isolation par l'extérieur (ITE).
- L'entreprise du lot N°3, effectue les travaux sur la couverture existante ainsi que sur l'étanchéité du plancher béton.
- Les entreprises des lots N°8 et N°9, commenceront fin janvier la distribution en électricité, ainsi que l'installation du système de chauffage, de ventilation, et de plomberie.

Les réunions de chantiers sont prévues le jeudi à 14h sur site.

Une réunion aura lieu le 29 janvier prochain concernant les choix de polychromie à faire avec l'architecte, suite à celle-ci, il serait important de faire une commission bâtiment pour soumettre les choix proposés par l'architecte à l'ensemble.

URBANISME

CONSTITUTION D'UN DROIT DE JOUISSANCE AU PROFIT DU SDEC ENERGIE (SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU CALVADOS) – PARCELLES AK 122 ET AK 123

Délibération 2026/005

Monsieur GENISSEL, adjoint au maire propose de consentir au SDEC ENERGIE le droit réel de jouissance spéciale sur les parcelles AK 122 et AK 123 afin d'installer des câbles souterrains haute tension et d'autoriser Madame le Maire à signer l'acte notarial correspondant.

Les frais, droits et honoraires de l'acte seront supportés par le SDEC.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (13 voix POUR) :

- *Autorise la constitution d'un droit réel de jouissance spéciale au profit du SDEC ENERGIE afin d'installer des câbles souterrains haute tension sur les parcelles AK 122 et AK 123,*
- *Autorise Madame le Maire à signer l'acte notarial correspondant établi par Maître Aymeric Cours-Mach, notaire de l'étude D&ASSOCIES,*
- *Dit que les frais et honoraires de l'acte seront à la charge du SDEC ENERGIE,*
- *Donne à Madame le Maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.*

AFFAIRES ASSOCIATIVES

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU JARDIN PARTAGE DU 07/01/2026

(Rapporteur Magali LONCLE)

La réunion en date du 7 janvier dernier était l'occasion de faire le bilan annuel de l'année 2025, l'association compte actuellement 10 membres, il y a eu de belles récoltes sur certains légumes plus que d'autres. Seule remarque, c'est que les membres manquent de temps en commun pour des échanges sur l'organisation, la gestion, et la coordination.

Pour 2026, ils vont réitérer les échanges avec les maternelles (semi, plantation, ..), ils ont prévu de réaliser une nouvelle porte ouverte et de participer de nouveau au Forum des Associations.

Une convention avec Partélios a été signée pour mettre en place le potager partagé de la résidence les échauguettes (8 personnes intéressées).

Le résultat financier est positif +310,00 €.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

CDC VAL ES DUNES – PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16/10/2025

(Rapporteur Magali LONCLE)

Principal point abordé, lors de cette assemblée exceptionnelle :

- L'arrêt du projet du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) en Val ès Dunes.

CDC VAL ES DUNES – PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23/10/2025

(Rapporteur Guillaume LECOEUR)

Principaux points abordés :

- Compte-rendu des délégations au président.
- Prise en compte du retrait des collectivités membres du SMICO.
- Fixation des attributions de compensations définitives de la commune de Saint-Sylvain.
- Décision budgétaire modificative.
- Approbation du règlement général relatif aux collectes des déchets sur le territoire.
- Adoption des modalités de comptabilisation et facturation de la part incitative de TEOMI.
- Adoption des règles de conteneurisation pour les ordures ménagères résiduelles.
- Approbation du bilan PPVE Zac de la Dolomède
- Convention de groupement de commandes travaux RD37 à Argences
- Convention d'instruction des actes d'urbanismes.
- Lancement de la consultation travaux pour la construction de deux logements d'urgence pour les victimes de violences intra familiales et autorisation de signature du marché.
- Lancement de la consultation travaux pour l'aménagement de l'office de tourisme.

CDC VAL ES DUNES – PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27/11/2025

(Rapporteur Magali LONCLE)

Principaux points abordés :

- Compte-rendu des délégations au président.
- Installations de nouveaux conseillers communautaires
- Complexe aquatique choix du délégataire et approbation de la convention de délégation de service public pour l'exploitation.
- Avenant N°1 de la convention de mise à disposition de service CDC.
- Justification de la subvention au budget aquatique 2025.
- Remboursement de frais des budgets annexes au budget principal 2025.
- Création d'un budget annexe office du tourisme.
- Décision budgétaire modificative BP et BA Aquatique.
- Avenant à la convention de location par Partélios pour le RPE sur Cagny
- Acquisition de la parcelle AD0069 à Argences.
- Acquisition d'un lot de 24 parcelles dans les marais de Bellengreville.
- Contrat de la DIVES 2026-2030 en partenariat avec le SMBD.

CDC VAL ES DUNES - LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES LORS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18/12/2025

Madame MAUREY, Maire informe que la commune a reçu la liste des délibérations du conseil communautaire du 18 décembre 2025 et que celle-ci a bien été transmise à l'ensemble du conseil municipal.

AFFAIRES DIVERSES

INFORMATIONS DIVERSES

Les informations suivantes sont communiquées aux membres du conseil municipal :

- Signature du contrat Vase avec l'association Tulipes en Val ès Dunes (1 contrat pour la mairie et un pour la bibliothèque).
- Vœux des communes
- Planning d'organisation pour les prochaines élections.
- Remerciement de la famille de Mr MARGERIE pour la cérémonie des vœux et choix du lieu d'hommage par la famille « Espace Sportif Eric Margerie ».
- Suppression de la borne à verre Avenue du Parc suite aux plaintes des administrés auprès d'Otri (pendant la durée des travaux).

PLANNING DES REUNIONS

Le planning des réunions couvrant la période de janvier à mars 2026 est communiqué aux élus.

QUESTIONS DIVERSES

Pascal GENISSEL informe les conseillers du sursis à statuer ZAN concernant une parcelle de la sucrerie qui est mis en attente de validation du PLUI, un mémoire n°2 va être déposé au tribunal administratif.

Nelly LEBOUCHER demande si la commune peut faire ou refaire une communication sur la TEOMI ainsi que sur le nombre de passage de collecte pris en compte avant facturation des levées.

David BOUDET demande qui organise au niveau de la commune la gestion des intempéries, les dégâts et l'aide aux habitants. Travailler sur la commission gestion des risques lors du prochain mandat.

Magali LONCLE informe que la mise en place de plan spécifique est décidée par la préfecture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h06.

Le secrétaire de séance,
Sylvain GUILBAULT

La Maire,
Laurence MAUREY

Sylvain Guilbault
Le 15/01/2026

